

DECISION N° 2024-S-03

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 642-11 et R. 642-24,

VU l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY Directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU le contrat de travail de Madame Laurène LEROY sur le poste de responsable du pôle « Agriculture biologique »,

VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020, relative aux modalités d'autorisations et de délégations de signature.

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Délégation de signature est donnée à Madame Laurène LEROY, responsable du pôle « Agriculture biologique », à l'effet de signer au nom de la Directrice de l'INAO, et dans les limites de ses attributions, les documents du ressort du dit pôle dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2024

La Directrice de l'INAO,



Carole LY

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003

93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE

TEL. +33 (1) 73 30 38 99 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr